



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Quatorzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.51/11  
Date : 15 April 2021

Réunion en ligne, 31 mai – 2 juin 2021

Original : anglais

Point 11 de l'ordre du jour

**PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMPEC POUR LA PERIODE BIENNALE  
2022-2023**

**Note du Secrétariat**

**RÉSUMÉ**

<b>Résumé :</b>	Ce document présente en annexe la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2018-2019 et explique le raisonnement de sa préparation.
<b>Actions à prendre :</b>	Paragraphe 14
<b>Documents de référence :</b>	UNEP(DEPI)/MED IG.24/22 (Décision IG.24/14), UNEP(DEPI)/MED IG.19/8 Annex II, Décision IG 19/5, REMPEC/WG.51/5

**Contexte**

1 Le Programme de Travail et de Budget 2020-2021<sup>1</sup>, adoptée par la vingt-et-unième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles (CdP21), a demandé au Secrétariat de la Convention de Barcelone en consultation avec le Bureau, de préparer pour 2022-2023 un programme de travail simplifié et plus stratégique, axé sur les résultats, en tenant compte des progrès réalisés lors de la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021 et conformément à la décision relative aux Mandats des composantes du PAM<sup>2</sup> et au projet de Stratégie à moyen terme (SMT) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour 2022-2027, en cours d'élaboration.

2 A cet égard, sous les instructions du Secrétariat de la Convention de Barcelone, le Comité exécutif de coordination (CEC) composé des directeurs des composantes du PAM, dirigé par le Coordonnateur du PAM, a convenu du document d'orientation sur la planification et la programmation pour faciliter une identification coordonnée des principales activités et de leurs résultats attendus pour 2022-2023.

3 Pour donner une image précise du processus et des principes d'élaboration du programme de travail 2022-2023, le document d'orientation sur la programmation et la planification a été disséminé aux correspondants du PAM et du REMPEC, respectivement, le 3 février et 10 février 2021.

---

<sup>1</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.24/23, Décision IG.24/14

<sup>2</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.19/8 Annex II, Décision IG19/5

4 En décembre 2020, le Centre régional Méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) a lancé la préparation de son programme de travail 2022-2023, qui a été examiné lors des 44<sup>ème</sup> et 45<sup>ème</sup> réunions du CEC, tenue en ligne, respectivement, les 19 et 20 janvier 2021 et 29 et 30 mars 2021.

5 Les correspondants du REMPEC ont été consultés le 10 janvier 2021<sup>3</sup>, et ont été invité à examiner et à communiquer leurs commentaires sur la liste initiale des activités proposées pour l'exercice biennal 2022-2023.

6 L'objectif de cette consultation était d'engager une première discussion technique sur la pertinence des activités proposées et de leurs résultats ainsi que de leur concordance avec le mandat du REMPEC ; et de recueillir les opinions sur leur faisabilité technique. Sur la base des commentaires reçus des États côtiers Méditerranéens, le REMPEC a préparé une version consolidée de la proposition du programme de travail et la transmise au Secrétariat de la Convention de Barcelone, pour la poursuite de son élaboration et les consultations, conformément à la procédure convenue dans le document sur la gouvernance<sup>4</sup>, y compris une consultation auprès des correspondants du PAM.

7 Suite à la consultation auprès des correspondants du PAM, le Programme de travail est soumis aux correspondants des composantes du PAM, en vue de sa soumission pour approbation à la prochaine réunion des points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 14-17 septembre 2021), avant de le soumettre pour adoption à la vingt-deuxième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (CdP22) (provisoirement prévu à Ankara, Turquie, 7-10 décembre 2021)

### **Introduction au projet de Programme de travail 2020-2021 du REMPEC**

8 Le projet préliminaire de Programme de travail pour l'exercice biennal 2022-2023 du REMPEC s'inscrit dans le prolongement du Programme de travail 2020-2021 et est en parfait accord avec le projet de la SMT du PNUE/PAM pour la période 2022-2027.

9 Ce Programme de travail a été préparé en tenant compte des priorités définies dans le projet de Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation à, et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'action<sup>5</sup> (Stratégie méditerranéenne (2022-2031)).

10 A cet égard, il est rappelé que la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) vise également à contribuer à la mise en œuvre de stratégies méditerranéennes globales et thématiques, en particulier la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) (2016-2025), la stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) (2022-2027), l'Approche écosystémique (EcAp) et sa feuille de route pour la mise en œuvre, la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires (BWM) et le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée adopté dans le cadre de l'article 15 du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole LBS) à la Convention de Barcelone. Elle s'efforce également de contribuer aux objectifs et stratégies régionaux et mondiaux, notamment aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), au Plan stratégique de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la période de six ans allant de 2018 à 2023<sup>6</sup>, au Plan d'action de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques rejetés dans le milieu marin par les navires, à la stratégie de l'OMI pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) des navires (Stratégie de l'OMI pour les GES), à la résilience aux catastrophes, la prévention, la préparation et l'intervention conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, au Pacte vert pour l'Europe, à la Stratégie sur 5 ans de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) (2020-2024), à la déclaration ministérielle de l'Union pour la Méditerranée (UpM) relative à l'économie bleue durable, et au travail de la Convention sur la diversité biologique à travers les Objectifs d'Aichi (particulièrement l'objectif 9 relatif aux espèces exotiques envahissantes), et le cadre pour la biodiversité post-2020 actuellement en développement.

---

<sup>3</sup> Lettre circulaire No. 05/2021

<sup>4</sup> UNEP(DEPI)/MED IG.17/10 Annex V, Décision IG 17/5

<sup>5</sup> REMPEC/WG.51/5

<sup>6</sup> Résolution A.1110(30)

11 Les livrables au titre de l'exercice biennal 2022-2023 visent à contribuer, dans le respect du budget disponible (Fonds fiduciaire méditerranéen et fonds externes), à la mise en œuvre des décisions prises par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ainsi que des dispositions exposées dans les instruments et initiatives ci-après :

1. Protocole de 1976 relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole « Situation critique »),
2. Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée de 2002 (Protocole « Prévention et situation critique »),
3. L'approche écosystémique pour réaliser le Bon Etat Ecologique (BEE) de la mer Méditerranée, son processus et sa feuille de route,
4. Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée adopté pour soutenir la mise en œuvre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, ainsi que,
5. Projet de Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires (2022-2027)<sup>7</sup>.

12 Les progrès notables réalisés sur l'exercice biennal en cours en faveur d'une gestion fondée sur les résultats se verront renforcés en 2022-2023, par le biais de livrables concrets et mesurables, d'indicateurs détaillés et de cibles quantifiables. Les enseignements tirés de l'exercice biennal précédent ont également été pris en compte, notamment en termes de faisabilité des livrables attendus, de flexibilité de la mise en œuvre à envisager lors de la programmation, de nombre et d'ampleur des actions prévues et sur les moyens de regrouper les activités de nature comparable.

13 Les fonds externes (mobilisés par le PNUE/PAM, l'OMI et/ou le REMPEC) sont consacrés à la préparation de politiques de prévention et de réduction de la pollution marine et à la dotation en ressources afférentes en Méditerranée conformément aux objectifs et résultats stratégiques de la SMT 2022-2027.

#### **Actions requises des participants à la réunion**

14 **Les participants à la réunion sont invités à :**

- .1 **prendre note** des informations fournies dans le présent document ; et
- .2 **étudier, discuter et s'accorder sur** le projet de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2022-2023, qui est présenté en **annexe** au présent document, et de le proposer pour approbation à la prochaine réunion des Points focaux du PNUE/ PAM avant de le soumettre pour adoption à la CdP22.

---

<sup>7</sup> REMPEC/WG.51/6



**ANNEXE**

**PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU REMPEC POUR LA PERIODE BIENNALE  
2022-2023**

## Annexe

## Projet de programme de travail du REMPEC pour l'exercice biennal 2022-2023

Programme SMT 1. Vers une mer et une côte méditerranéenne exemptes de pollution et de déchets, dans le cadre de l'adoption d'une économie circulaire						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrable attendu	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Objectifs de développement durable (ODD)	MTF /Ressources externes/Les deux
<b>Résultat 1.1. Élaboration et mise en œuvre de Stratégies et de Plans d'action visant les déchets marins et plastiques au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives</b>						
1.1.1 Entreprendre des actions nationales, sous-régionales et régionales pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée  (expertise interne, conseils, réunions régionales/sous-régionales, plateforme régionale, pilotes et renforcement des capacités nationales)	e) Soutien technique fourni aux PC, qui le demandent, pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'OMI concernant les déchets plastiques marins provenant des navires et des dispositions connexes du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, le cas échéant.	REMPEC, CU	MED POL	OMI, FAO, GFCM, BERD	12.4 ; 12.5 ; 14.1	Ressources externes
	f) Facilitation des activités pertinentes du projet de partenariats OMI-FAO-Norvège GloLitter, en Méditerranée, le cas échéant.					
	g) Synergies entre le Plan régional révisé sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et le Plan d'action/stratégie de l'OMI pour traiter les déchets plastiques marins provenant des navires, ainsi qu'avec d'autres plans ou initiatives pertinents, maintenus et renforcés.					

<b>Résultat 1.2. Une intervention holistique et efficace en matière de pollution terrestre et maritime [dans le cadre d'une approche globale écosystémique pour la politique méditerranéenne] (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruits, hydrocarbures et pollutions émergentes) en vue d'un écosystème marin et côtier méditerranéen durable</b>						
1.2.9 Améliorer le suivi des incidents de pollution et accroître le niveau d'application de la loi et de poursuites des contrevenant en matière de rejet.  (expertise interne, réunions régionales, assistance technique par pays)	a) Organisation de la cinquième réunion du MENELAS et mise en œuvre de recommandations par le biais d'un soutien technique fourni aux PC, qui le demandent.	REMPEC	CU	OMI, INTERPOL, CBSS (ENPRO), OSPAR (NSN), ACCORD DE BONN, Cedre, UPGM	12.4 ; 14.1	MTF
	b) Élaboration des modalités de création et de fonctionnement éventuelles d'un "Fonds bleu" régional, y compris en termes de gouvernance et de financement.					
	c) Promotion et soutien des opérations de surveillance aérienne coordonnées pour les rejets illicites polluants par les navires.					
1.2.10 Renforcer la capacité des différents États côtiers afin d'intervenir efficacement en cas d'incidents de pollution marine (expertise interne, conseils, ateliers nationaux, ateliers sous-régionaux, formation, exercices et réunions, accords de coopération sous-régionaux)	a) Organisation de – au maximum - six (6) ateliers nationaux dans des États côtiers du centre et de l'est méditerranéen, sur l'évaluation des capacités de gestion et des systèmes nationaux d'intervention en cas de pollution marine par des hydrocarbures.	REMPEC	CU	OMI, Partenaires du Projet WestMoPoCo, IPIECA, ARPEL, CEFIC	12.4 ;14.1	MTF
	b) Organisation de- au maximum - six (6) ateliers nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'amélioration du système national d'intervention en cas de pollution marine par les hydrocarbures.					MTF

<b>Résultat 1.2. Une intervention holistique et efficace en matière de pollution terrestre et maritime [dans le cadre d'une approche globale écosystémique pour la politique méditerranéenne] (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruits, hydrocarbures et pollutions émergentes) en vue d'un écosystème marin et côtier méditerranéen durable</b>						
	c) Mise en œuvre et promotion d'exercices coordonnés d'intervention en cas de déversement et de formations afin de renforcer les capacités d'intervention aux niveaux national et sous-régional en cas de déversements de SNPD et d'hydrocarbures et amélioration de la qualité et de l'interopérabilité des capacités d'intervention.	REMPEC	CU	OMI, Partenaires du Projet WestMoPoCo, IPIECA,		Ressources externes
	d) Organisation d'ateliers et réunions sous-régionaux, pour aider à la gestion, à la mise à jour, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence sous-régionaux.	REMPEC	CU	RAMOGE, IOPC, ITOPF, Cedre, IPIECA, Sea Alarm, MONGOOS		MTF
	e) Coopération et synergies entre les accords sous-régionaux opérationnalisés et renforcés.					
	f) Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) maintenue et, le cas échéant, élargie ; et solde du fonds renouvelable spécial de l'UAM conservé.					



<b>Résultat 1.4. Développement et mise en œuvre d'une approche sanitaire, rattachant la santé humaine et celle des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, en tenant compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19</b>						
<p>1.4.2 Mettre en œuvre la feuille de route ECA SOx Med convenue (décision IG.24/8), et explorer la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxyde de soufre</p> <p>(expertise interne, conseils, ateliers nationaux, réunions régionales).</p>	a) Soutien technique et renforcement des capacités fournis aux PC, qui le demandent, pour ratifier et appliquer efficacement l'annexe VI de MARPOL.	REMPEC	CU, MED POL, CAR/PB	OMI, EMSA, Med MoU, Paris MoU	3.9 ; 12.4 ; 14.1	Ressources externes
	b) Proposition conjointe et coordonnée pour la désignation de la ECA SOx Med soumise à l'OMI, et le cas échéant, facilitation des discussions au niveau du MEPC.			OMI		MTF
	c) Institution d'un comité technique d'experts pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) relatif à une zone de contrôle des émissions (ECA) d'oxyde de soufre (SOx).			OMI	MTF	
	d) Cadre de référence pour une Étude technique et de faisabilité spécifique afin d'évaluer les études existantes pertinentes et engranger des connaissances supplémentaires sur la désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre, réalisée et validée par le Comité technique d'experts sur les ECA(s) de SOx.			OMI, HELCOM, OSPAR, Accord de Bonn	3.9 ; 12.4 ; 14.1	MTF

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une biodiversité accrue						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrable attendu	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Objectifs de développement durable (ODD)	MTF/Ressources externes/Les deux
<b>Résultat 2.4. Introduction d'espèces non indigènes minimisée et voies d'introduction sous contrôle</b>						
<p>2.4.1 Mettre à jour et en œuvre le Plan d'action régional sur les espèces non indigènes (ENI) et les introductions d'espèces, ainsi que les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne sur la gestion des eaux de ballast des navires et son Plan d'action</p> <p>(expertise interne, conseils, réunions et événements régionaux, renforcement des capacités nationales).</p>	<p>g) Partage des meilleures pratiques et des leçons apprises entre les Parties contractantes par le biais de réunions régionales;</p> <p>h) Mesures de contrôle et de gestion de l'encrassement biologique des navires pour réduire au minimum le transfert des espèces aquatiques envahissantes; fourniture d'une assistance</p> <p>i) Soutien technique ciblé fourni aux PC pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast ainsi que pour la mise en œuvre des lignes directrices de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de réduire au minimum le transfert des espèces aquatiques envahissantes.</p>	REMPEC, SPA/RAC	CU	OMI, FEM, PNUD, BERD		Les deux

Programme SMT 3. Vers une Méditerranée résistante face aux changements climatiques						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrable attendu	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Objectifs de développement durable (ODD)	MTF/Ressources externes/Les deux
<b>Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature ont été mises en œuvre pour prévenir ou réduire l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience face à la variabilité et au changement climatiques</b>						
<p>3.2.3 Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de GES des navires dans certains ports, y compris en matière d'efficacité énergétique et de décarbonisation</p> <p>(expertise interne, conseils, ateliers/renforcement des capacités au niveau national et régional, partenariats régionaux et internationaux, projet pilote).</p>	<p>a) Capacité institutionnelle des pays pour la mise en œuvre et l'application des mesures d'efficacité énergétique de l'OMI visant les navires, conformément à la stratégie initiale de l'OMI en matière de GES, améliorée et renforcée, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans d'action nationaux (PAN).</p> <p>b) Mise en œuvre des activités de renforcement des capacités en vue d'un transport maritime à faible teneur en carbone et des ports propres.</p> <p>c) Partenariats internationaux et régionaux pour l'innovation technologique et la coopération en matière de transport maritime et de ports écoénergétiques et propres promus par la création d'alliances de transport dans l'arrière-pays (hinterland)</p>	REMPEC	CU, SCP/RAC, Plan Bleu	OMI, PNUD, EMSA, UfM, Initiative Ouest-Med, EUSAIR, MTCC Afrique	3.9; 11.6; 13.1; 13.2	Ressources externes (non sécurisées)

	public-privé, nord-sud et industrie-transport maritime- port. Un ensemble d'ateliers et d'études ainsi que des projets pilotes de démonstration seront mis en œuvre.					
--	---	--	--	--	--	--

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et maritimes, dans le cadre d'une économie circulaire et bleue						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrable attendu	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Objectifs de développement durable (ODD)	MTF/Ressources externes/Les deux
<b>Résultat 4.4. Mesures définies dans le cadre du Plan d'action méditerranéen offshore appliqué au niveau régional et par chaque Partie contractante sur son territoire pour garantir la sécurité des activités offshore et réduire leur impact potentiel sur l'environnement marin et son écosystème</b>						
4.4.1 Mettre en œuvre les principales actions ciblées du Plan d'action offshore.  (Expertise interne, conseils, formations en ligne, réunions régionales (OFOG)).	a) Finalisation de l'examen des critères, règles et procédures communs pour l'enlèvement des installations et des aspects financiers connexes par le Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG).	REMPEC	CU	IOGP	9.4 ; 14.1 ; 14.2	Externes
	b) Organisation de formations en ligne sur les thèmes de l'Annexe 2 du Plan d'action pour la Méditerranée à définir dans le cadre de la Réunion OFOG 2021.					Externes
	c) Organisation et tenue de la Réunion du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG) ; examen de la mise en œuvre du Protocole offshore ; partage des meilleures pratiques et des derniers développements pertinents.					MTF

Programme fondamental SMT 5 : Gouvernance						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrable attendu	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Objectifs de développement durable (ODD)	MTF/Ressources externes/Les deux
<b>Résultat 5.1. Mise en œuvre et application effectives par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses protocoles, des politiques du PAM, y compris des décisions de la COP relatives à l'approche écosystémique, de la SMDD et des Programmes de mesures réalisés aux niveaux régional et national</b>						
5.1.3 Veiller à ce que les Parties contractantes se conforment aux protocoles adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone en matière de surveillance et de signalements  (expertise interne, assistance nationale).	a) sensibilisation et assistance dispensée concernant l'obligation de présenter des rapports en vertu du Protocole « Prévention et situations critiques » et des Conventions connexes de l'OMI.  b) Maintien et mise à jour par toutes les PC du BCR, du Profil de pays REMPEC, du MEDGIS-MAR et du Système d'information MENELAS.	REMPEC	CU, CAR/INFO	OMI	3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17 ; en particulier : 14.1 ; 17.14	MTF

Résultat 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface des politiques scientifiques						
<p>5.4.5 Mettre en œuvre les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)</p> <p>(expertise interne, conseils, assistance nationale, réunions régionales).</p>	<p>a) Élaboration et mise en œuvre de – au maximum - six (6) Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) en tenant compte de la pollution, de la biodiversité et des ENI, ainsi que des aspects liés au changement climatique.</p>	REMPEC	CU	OMI, EMSA, UfM, Initiative Ouest-Med	3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17, en particulier ; 12.4; 14.1	MTF
	<p>b) Réalisation d'un examen biennal de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031).</p>	REMPEC	CU	OMI, EMSA, UfM, Initiative Ouest-Med		MTF
	<p>c) Réunion thématique des correspondants du REMPEC tenue à cette fin au cours de la première année de l'exercice biennal.</p>	REMPEC	CU	OMI, EMSA, UfM, Initiative Ouest-Med		
	<p>d) Élaboration de recommandations sur la voie à suivre.</p>					

Programme d'activation SMT 6 : Ensemble vers une connaissance et une vision partagées de la mer et du littoral méditerranéen						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrable attendu	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Objectifs de développement durable (ODD)	MTF/Ressources externes/Les deux
<b>Résultat 6.3. [Mise en œuvre de l'IMAP et] observations relatives à l'environnement et à l'évolution fournissant des données mises à jour et de qualité au soutien de la prise de décision des Parties contractantes et de l'évaluation des GES.</b>						
6.3.17 Rationaliser la plateforme de partage des données offshore et relatives au transport maritime et surveiller la plateforme grâce au système de gestion des données INFOMAP  (expertise interne, conseils, IMAP TF, sensibilisation).	a) Raccordement de MEDGIS-MAR au système de gestion des données INFOMAP.	REMPEC	INFO/RAC, UC		14.1 ; 14.a ; 9.4	MTF
	b) Sensibilisation à un système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée.					MTF
	c) Maintien, mise à niveau et en œuvre des bases de données et des plateformes de données du REMPEC.					MTF
	d) Examen des listes d'indicateurs ; préparation et examen par l'OFOG et le CORMON sur la pollution des fiches descriptives d'orientation.					MTF



Programme d'activation SMT 7 : Pour un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication éclairés et cohérents						
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrable attendu	Composant principal	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Objectifs de développement durable (ODD)	MTF/Ressources externes / Les deux
<b>Résultat 7.2. Sensibilisation des citoyens et du grand public grâce à la science citoyenne ainsi qu'à des campagnes numériques</b>						
7.2.3 Accroître la sensibilisation du public sur les thèmes clés du PAM  (expertise interne, expertise externe, TaskForce communication, campagnes numériques, plates-formes internet, activités de sensibilisation, publications, services informatiques)	c) Sensibilisation, production et diffusion d'un matériel d'information sur la pollution marine provenant des navires et offshore.	REMPEC	CU et autre composant du PAM, le cas échéant	OMI, IOGP, IPIECA et autres partenaires		
	e) Soutien en vue d'un transport vert : publication de l'Étude sur les tendances et les perspectives de la pollution marine provenant des navires ainsi que du trafic maritime et des activités offshore en Méditerranée ; courtes vidéos sur l'ECA SOx Med et la Stratégie post 2021.	REMPEC				